

**CESSION D'UN VÉHICULE A  
LA SARL GARAGE DU PLATEAU**

N° 2026- D - 136

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Suite à une mise en vente par un cabinet d'expertise, est approuvée la cession du véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix proposé TTC	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable 24/03/2026
Porteur Renault Premium	CM-830-AQ	7 400 €	28/04/2005	-€	0 €

La SARL garage du Plateau 158 avenue Marcel Lacassagne à SEPTFONDS, se porte acquéreur du véhicule au prix de 7 400 €.

**Article 2** – La recette est inscrite au budget principal – article 775 – rubrique 020.

**Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **21 AVR. 2026**  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **21 AVR. 2026**  
Publié ou notifié,  
Le **21 AVR. 2026**